

Baizakova K., Chabal P.

Des principes Gaulliens de politique étrangère aux réalités transrégionales de l'après-guerre froide

This article is dedicated to study one of the aspects of Charles de Gaulle`s legacy, the first President of the Fifth Republic in France, namely to his principles in foreign policy. How relevant are these principles today, in the conditions of the post cold war international relations? Key in concept of French diplomacy are terms of national independence. Whole General de Gaulle`s activity in period of exile, and in the period of presidency was devoted to general aim – to achieve true national independence of France in the international level. Official position and the concept of Gaullism in the issue of European integration was also subordinated to the task to preserve the independence of member states of the European Community. On the other hand, namely Charles de Gaulle advocated the principles of multilateralism. Despite the change of geopolitical situation after the end of the cold war, France retains basic principles of its own foreign policy founded by S. de Gaulle. The essence of these principles – preservation of national independence of France in the name of its national interests.

Key words: Gaullism, French foreign policy, interregional cooperation, multilateralism, national interests.

Байзақова Қ.Е., Шабаль П.

«Қырғи-қабақ» соғысынан кейінгі трансаймақтық жағдайлардағы голлисттік сыртқы саясат қағидалары

Аталған мақала Франциядағы Бесінші Республиканың бірінші Президенті Шарль де Голльдің мұрасының бір алғышартының, яғни Шарль де Голльдің сыртқы саясаттағы қағидаларының зерттелуіне арналған. Сол алғышарттар «қырғи-қабақ» соғыстан кейінгі қазіргі заманғы халықаралық қатынастардағы шарттарда бүгінгі күні қаншалықты өзекті болып табылады? Француздық дипломатияның қағидасына ұлттық егемендік ұғымы негіз болып табылады. де Голль генерал мансабында да және шеттетілген кезінде де әрі президент болған уақытында да бір маңызды мақсатқа бағдарланған болатын, ол – халықаралық алаңда Францияның түпнегізді ұлттық егемендігіне қол жеткізу. Голлизмнің еуропалық интеграция мәселесінде ресми ұстанымы мен қағидасы Еуропалық Қоғамдастыққа енетін мемлекеттердің егемендігін сақтауға да бағытталған болатын. Басқа тұрғыдан қарастырсақ дәл Шарль де Голль мультилатерализм қағидасын қолдаған болатын. «Қырғи-қабақ» соғысынан кейінгі геосаяси жағдайлардың өзгерістеріне қарамастан, Франция өзінің сыртқы саясатында Шарль де Голль негізін қалаған, басты қағидаларын сақтауда. Сол қағидалардың мән-мағынасы – Францияның ұлттық мүддесіне орай республиканың ұлттық егемендігін сақтау.

Түйін сөздер: голлизм, Францияның сыртқы саясаты, аймақаралық серіктестік, мультилатерализм, ұлттық мүдделер.

Байзақова К.И., Шабаль П.

Голлистские принципы внешней политики в трансрегиональных реалиях периода после «холодной войны»

Данная статья посвящена изучению одного из аспектов наследия Ш. де Голля, первого Президента Пятой Республики во Франции, а именно его принципам внешней политики. Насколько актуальны эти принципы сегодня, в условиях современных международных отношений после «холодной войны»? Ключевым в концепции французской дипломатии является понятие национальной независимости. Вся деятельность генерала де Голля и в период изгнания, и в период президентства была подчинена главной цели – добиться подлинной национальной независимости Франции на международной арене. Официальная позиция и концепция голлизма в вопросе европейской интеграции также была подчинена задаче сохранить независимость государств, входящих в Европейские Сообщества. С другой стороны, именно Ш. де Голль отстаивал принцип мультилатерализма. Несмотря на изменение геополитической обстановки после окончания «холодной войны», Франция сохраняет основные принципы своей внешней политики, заложенные Ш. де Голлем. Суть этих принципов – сохранение национальной независимости Франции во имя ее национальных интересов.

Ключевые слова: голлизм, внешняя политика Франции, межрегиональное сотрудничество, мультилатерализм, национальные интересы.

DES PRINCIPES GAUL- LIENS DE POLITIQUE ETRANGERE AUX REALITES TRANSRE- GIONALES DE L'APRES- GUERRE FROIDE

Introduction

Parler de politique étrangère, c'est aborder les principes de politique étrangère et les priorités au sein de cette politique. La politique étrangère d'un pays est servie par ses diplomates. Elle se nourrit des réflexions et décisions des membres des gouvernements mais elle est servie par les diplomates. Or, les auteurs de ces lignes ne sont ni des diplomates, ni des personnels politiques.

Le métier de diplomate est sans doute un des métiers les plus difficiles au monde. C'est une profession dont la définition même est le positionnement au milieu des contraintes. La diplomatie, c'est l'art de supporter les contraintes, de travailler malgré les contraintes et de parvenir à des résultats fondamentaux pour la paix et la coopération internationales «*comme si*» il n'y avait pas de contraintes.

Quelle est la légitimité d'un universitaire pour parler de principes et de priorités de politique étrangère? Si la légitimité est, finalement, ce qui est acceptable et accepté, nous nous sentons de participer à ce débat pour les deux raisons suivantes:

– l'un d'entre nous (P. Chabal) a déjà abordé ces questions, lors d'un premier séjour d'enseignement en Mongolie (School of Foreign Service – SFS -, avril 2004): un thème un peu prémonitoire par rapport au séminaire d'aujourd'hui: «*Le français diplomatique comme langue d'expression des priorités d'action internationale*». A l'époque, on l'avait laissé faire, bien qu'il ne soit pas diplomate, peut-être parce que c'était la première fois qu'un Français faisait cours dans la SFS (et d'ailleurs la langue française n'y était pas enseignée ; elle y a été enseignée à partir de l'année suivante) mais bien sûr aussi parce que les collègues mongols sont trop raffinés pour dire à un collègue français qu'il devrait parler d'autre chose. P. Chabal avait traité de six thèmes dans ce cours: l'indépendance nationale, l'exception culturelle, la diversité des influences, l'Europe dans le concert Atlantique, le respect du droit international, l'intervention-ingérence humanitaire.

– aujourd'hui, il s'agit de présenter avec K. Baizakova, en tant qu'universitaires, moins soumis aux contraintes et plus libres de parole, une vision et une analyse des «dimensions» de la politique étrangère de la France. Nous préférons l'expression «dimensions», plus neutres que «priorités» et plus optimiste que «contraintes».

Bien que, encore une fois, l'art de la diplomatie, que nous ne pratiquons pas, nous semble être l'art de faire croire que les contraintes sont secondaires. Un diplomate ne dit pas «je ne peux pas»; il ou elle dit «je ne vois pas de raison majeure de suggérer autre chose dans l'intérêt mutuel des parties concernées». Dans une large mesure, les principes et les priorités – presque des synonymes ici – évoquent la même dimension: les principes affinés inspirent les priorités; les priorités affichées mettent en œuvre les principes.

Ces points d'introduction posent d'une part le décor de la politique étrangère *en général*, qui est une difficile affirmation des priorités; et d'autre part les priorités de la France *en particulier* qui sont d'affirmer les priorités françaises dans un «concert» (européen, onusien, etc.). Nous développerons ces analyses à l'aide d'une promenade à travers plusieurs dimensions de la politique étrangère gaullienne de la France [1], notamment l'indépendance nationale.

Toute diplomatie s'articule autour de la recherche de la capacité d'influence à travers l'indépendance nationale mais Ch. de Gaulle a associé son nom à cette dimension par son refus viscéral de la dépendance, qui l'amène en 1939-1940 à se rendre à Londres, s'exposant par là à la condamnation pour désertion et à la Cour Martiale, puis à «endosser» à lui «tout seul» (ou presque) le destin de la France, à incarner le destin politique «à distance», à contribuer à libérer Paris et à obtenir de figurer parmi les vainqueurs de la guerre (zone française d'occupation en Allemagne), à diriger le pays de 1945 à 1946 puis de 1958 à 1969, le doter de l'arme nucléaire et à l'affirmer sur la scène internationale.

L'indépendance nationale, concept-clef, est dès lors déclinée à travers les dimensions institutionnelle (I), culturelle et matérielle (II) et principielle (III) de la diplomatie française.

I – L'indépendance nationale et la dimension institutionnelle de la politique étrangère de la France

Il s'agit d'abord ici de l'affirmation nationale «par le durable». La volonté, une fois que les décisions diplomatiques ont été prises, de se tenir à ces décisions dans le temps, explique l'apparente lenteur décisionnelle française. La volonté de durer est le contraire de l'opportunisme.

L'institutionnel par contraste avec le pragmatique. Par contraste aussi avec trois siècles d'instabilité et d'agressivité en Europe, du XVII^{ème} siècle (guerre de Trente ans) au XX^{ème} siècle (deux guerres mondiales). La réaction institutionnelle européenne d'inspiration française (déclaration Schuman, Mai 1950) est d'abord et avant tout d'inspiration stabi-

lisatrice. Elle est aussi d'inspiration constructive et prend la forme communautaire. Ch. de Gaulle n'est plus au pouvoir: il a quitté le GPRF en janvier 1946 et ne reviendra qu'en 1958. La construction européenne en tant que construction communautaire est d'inspiration française (Monnet, Schuman) plus que gaullienne. Mais elle est une forme de multilatéralisme que respecte général de Gaulle, comme il respecte le multilatéralisme international (ONU). Son agacement envers l'Europe et l'ONU est causé par l'impression (que lui donnent certains) que *toutes* les solutions aux problèmes des nations pourraient venir des ces *nouvelles* organisations internationales (CEE, OTAN).

L'approche gaullienne met l'accent sur la dimension nationale comme «unité de base». Les Nations d'abord et avant tout, dans le jeu institutionnel aussi: voilà pourquoi, pour lui, l'Europe doit être celle des Nations et non une confédération (encore moins une fédération) supra-souveraine.

Des interventions de général de Gaulle des années militaires et d'après-guerre selon les problèmes de l'intégration européenne est visible qu'il n'était pas l'adversaire de ce courant naturel du développement européen. Cependant dans ce procès, lui particulièrement, intéressaient deux questions: dans quel degré le procès intégrationniste peut limiter la souveraineté de chaque pays, qui participera à l'intégration et puis, il y avoir être une Europe intégrée indépendant et jouer un rôle important dans le monde.

En formulant la compréhension de l'intégration européenne, Ch. de Gaulle a dit à la conférence de presse le 31 mai 1960: «Sans doute il faut que les nations, qui s'associent, ne cessent pas d'être, et pour que la voie due soit par voie de la coopération organisée des États dans l'attente peut-être de l'arrivée de la confédération» [2].

Il proposait la création d'une telle confédération européenne, qui n'aborderait pas la souveraineté nationale de chaque pays, et le rapprochement des pays de la Communauté Européenne dans tous les domaines allait graduellement. Et en outre cette confédération, sur son opinion, ne suppose pas la fusion des peuples de l'Europe, et ce sera l'Union des États européens, qui garderont l'indépendance nationale. Cette position de Ch. de Gaulle et ses partisans a mis le gaullisme à «l'avant-garde du mouvement des Européens ouvertes».

La politique européenne du pays dans les années 60 était définie par la conception gaulliste de «l'Europe des États» ou «l'Europe de Patries», qui était fondée sur le principe de la coopération intergouvernementale des États souverains des parti-

cipantes au contre-poids au principe «supranational». La conception de «l'Europe des États» était avancée pour la première fois par Ch. de Gaulle en mai 1962 [3]. Elle est devenue la position officielle et la conception du gaullisme dans la question de l'intégration européenne.

Le point spécifique de la recherche d'indépendance à travers la construction institutionnelle tient à deux dimensions.

1) le multilatéralisme prend tout son sens autour d'un axe

La situation de la France, de l'Europe et du monde en 1945 exige la paix. La conscience française et européenne, plus largement que gaullienne, est que la paix ne suffit pas. A la stabilité retrouvée doit s'ajouter la construction d'un nouvel ordre mondial, à commencer par l'Europe. D'où l'idée, double, d'institutionnaliser la paix *au-delà* d'un traité (le traité de Versailles, en 1918) qui n'a pas laissé un souvenir d'efficacité) et d'inventer un concept de *contrainte à respecter la paix* (le droit communautaire comme supra-souverain). Ch. de Gaulle n'est pas enclin à être attiré par cette dynamique communautaire mais il comprend le besoin d'innover.

La construction européenne se fait de 1950 à 1957 sans Ch. de Gaulle (retiré du pouvoir de 1946 à 1958). Mais elle connaît, à partir de 1958, un élan très particulier à travers les relations franco-allemandes. L'axe franco-allemand au sien de l'Europe, prémisses des axes à venir des constructions régionales (Brésil-Argentine; Chine-Inde; etc.) est, paradoxalement, la principale innovation gaullienne à la construction de la paix européenne. L'arme nucléaire, en effet, donne à la France une capacité *unilatérale* de dissuasion, une dimension technologique et militaire dans la dynamique de guerre froide. La «paix qui dure» entre la France et l'Allemagne lui donne un rôle central au cœur de la nouvelle Europe *multilatérale*.

La notion d'axe doit être précisée. Il s'agit d'un axe entre États représentant deux nations qui doivent demeurer elles-mêmes. Il s'agit d'un modèle institutionnel de coopération active entre deux États, qui sont insérés dans une construction multilatérale à l'échelle de la région, mais qui animent cette construction en la dotant d'un moteur. Bien sûr la chronologie est bouleversée: le Traité de Rome (1957) [4] *précède* le Traité franco-allemand (1963) mais ce dernier permettra à la France *ensuite* de dépasser la crise de 1965 (dite de la «chaise vide») sans s'isoler en Europe. La fusion des institutions européennes (1966: Traité de Luxembourg) se fait dans une Europe disposant désormais de l'axe franco-allemand [5].

2) et le multilatéralisme doit être une forme de diversification

Cette participation française au concert européen n'est pas pragmatique, encore moins opportuniste. Elle correspond en effet à une analyse construite de la situation internationale, laquelle doit être rééquilibrée. Ch. de Gaulle est un réaliste. Sans citer expressément l'École réaliste d'analyse des relations internationales, il déclare parfois qu'en relations internationales, il n'y a pas d'alliés mais seulement «des intérêts». Malgré tout, il sait et souhaite que l'intérêt de chacun converge vers le multilatéralisme, le multilatéralisme *compris comme le contraire d'une domination binaire du monde*.

Il existe en effet une tendance binaire dans la marche du monde sur le long terme historique. Les grandes époques impériales depuis l'Antiquité ont toujours vu un Empire constituer *un* monde et dominer sur le *reste* du monde. Les grandes époques coloniales ont vu *un* monde envahir et exploiter *l'autre* et les grands conquérants européens s'affronter, par exemple français et anglais. La géopolitique se décline essentiellement entre puissances maritimes et puissances terrestres. La grande époque de la guerre froide, qui fige la tension Nord-Sud post-décolonisation en un affrontement Est-Ouest, réduit la marche du monde aux visions de *deux* super-grands. L'après guerre froide revoit le contraste entre Nord «émergé» et Sud «émergeant» à nouveau structurer le monde dans une vision toujours réaliste des relations internationales.

La vision de l'école libérale, en théorie des relations internationales, prône la capacité des acteurs à s'entendre et construire une égalité multilatérale d'inspiration Westphalienne. Mais l'histoire de la Société des Nations, et en partie celle de l'ONU, en a montré les limites. L'équilibrage et la diversification ne sont *pas* spontanément *égalitaires*. L'après guerre froide a montré clairement les dangers de l'hyper-puissance unilatérale (américaine?), comme ceux de la quête d'hégémonie régionale (chinoise?). La nécessité des puissances moyennes pour équilibrer la dynamique mondiales (désormais interrégionales) est logique [6].

Ch. de Gaulle est parfois perçu comme un dirigeant opposé aux États-Unis. On reproche souvent aux Français un anti-américanisme primaire. Ce n'est ni exact, ni analytiquement justifié. Ch. de Gaulle n'a jamais remis en cause l'alliance avec les États-Unis mais il s'est opposé à la domination des États-Unis dans l'OTAN et surtout à la dilution de l'indépendance nationale dans un commandement militaire intégré. De même, il a tenté de maintenir le dialogue historique entre la France et la Russie

mais s'est clairement rangé dans l'alliance hostile à l'expansionnisme totalitaire stalinien. La velléité gaullienne et française est celle de toutes les puissances moyennes. L'inspiration ici est claire: si la défaite militaire est une humiliation, la dépendance politique est contre-nature et encore plus inacceptable.

L'indépendance nationale est une exigence. Elle implique, elle engendre des conséquences concrètes: la force de frappe nucléaire nationale au plan militaire; la force technologique nationale d'une grande nation au plan énergétique; la dissuasion politique et démocratique envers toutes les formes de domination et de dépendance. Pour Ch. de Gaulle, «nation» et «indépendance» sont presque des synonymes, surtout dans le temps.

II – L'indépendance nationale et la dimension culturelle et matérielle de la politique étrangère de la France

Il s'agit ensuite de l'affirmation nationale par le rhétorique. Le discours politique et l'art du discours, surtout chez général de Gaulle, est un instrument principal de la diplomatie française.

Le culturel avant le matériel. Le discours diplomatique en général et le discours gaullien en particulier est porteur de valeurs. Parmi celles-ci – le lien est facile avec la section 1 *supra* – la valeur suprême de «l'indépendance nationale», qui ne doit pas seulement être recherchée mais également et en permanence proclamée et affirmée. Proclamée pour soi et pour les autres: le discours de Phnom Penh (1966) est ici éclairant [7]. Et, qu'il s'agisse de haute rhétorique diplomatique pour les valeurs politiques dans l'ordre mondial ou de rhétorique de l'exception culturelle dans les négociations commerciales, l'indépendance nationale française existe par l'art du discours. Au point que les Français sont parfois critiqués pour préférer la forme (le discours) au fond (le contenu), ce qui est faux bien sûr ... (humour).

La langue française est d'abord une attitude dans les relations internationales et intergouvernementales consistant à formuler et reformuler sans cesse des priorités. C'est ensuite une langue, un langage de «mise en mots» de ces priorités, par un usage de nuances. Le langage diplomatique français est un langage d'analyse et d'explication bien plus que d'imposition et d'affirmation directes. Il peut certes se durcir et annoncer un refus brutal (d'impérialisme, de néo-dépendance, d'interventionnisme, voire d'Europe supra-«souverainisante») mais il n'est pas principalement porteur de volonté de domination.

1) un langage diplomatique français porteur d'une vision analytique orientée.

C'est un langage le plus souvent orienté contre l'hégémonie. Deux exemples gaulliens viennent ici en tête. Dans le discours de Montréal (1967), qui contient le célèbre «Vive le Québec! Vive le Québec libre!», le talent charismatique de général de Gaulle est à son comble d'émotion vibrante [8]. Le président français ne critique jamais ni le gouvernement fédéral canadien pro-américain, ni le grand voisin étatsunien. Il ne parle que de la France et du Québec, puis fait une allusion habile à l'aide historique française dans les guerres d'indépendance des colonies anglaises d'Amérique du Nord. Surtout il sème, cultive et récolte le thème de l'indépendance nationale, le sort de la France, et la notion de nation québécoise francophone.

Sans jamais prononcer aucune parole hostile ou critiquable, il soulève l'émotion profonde de la foule, si subtilement qu'un non-francophone (un anglophone américain?) ne peut aisément en comprendre la puissance charismatique.

Dans le discours de Phnom Penh (1966), Ch. de Gaulle se livre à (et «délivre») une véritable leçon de relations internationales. Les paroles qu'il prononce visent l'intervention des Etats-Unis au Cambodge (et au Vietnam?!), mais pourraient s'appliquer à d'autres situations. Elles sont suffisamment générales et rhétoriques pour être presque atemporelles. Ici, c'est l'analyse plus que l'émotion qui est à son comble. Général de Gaulle ne peut jouer de la communauté de *langue* et d'émotion (francophone de cœur et d'histoire comme au Québec); il joue sur la communauté des *lettrés*, par une maîtrise oratoire telle (des phrases à la complexité syntaxique et grammaticale dignes de l'écrit le plus littéraire) qu'il touche les dirigeants cambodgiens et plus généralement indochinois dans leur for intérieur de mandarins.

2) un langage diplomatique français porteur non de compromis mais d'affirmation

C'est un langage porteur de convictions. La diplomatie n'est pas l'art du compromis mais celui du gain en influence internationale. Cette affirmation de convictions porte sur des convictions d'autant plus remarquables qu'elles vont à l'encontre des rapports de force dominants. En 1939/1940, déjà, général de Gaulle s'oppose à l'entente germano-pétainiste et «exporte» à Londres l'esprit de résistance. En 1958/1959, encore, il s'oppose aux compromis entre la IV^{ème} République finissante et les nostalgiques de l'ordre colonial français.

En 1965/1966, enfin, il s'oppose à ce qu'il dénonce comme l'autoritarisme communautaire envers les nations européennes (période de la politique de la «chaise vide»), puis à ce qu'il craint comme

domination militaire américaine dans l'OTAN (retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN). Dans tous ces cas, la rhétorique et l'action gaulliennes consistent à aller «contre le courant», à tout faire pour inverser le rapport de force.

On retrouve cette caractéristique du discours diplomatique français à l'occasion, quarante ans plus tard, de l'intervention américano-alliée en Irak (2003). Le discours de D. de Villepin à l'ONU pour expliquer que la France n'y participera pas va à l'encontre de toutes les positions – ou presque – de la communauté internationale [9]. La caractéristique commune, à quarante ans d'intervalle, est la farouche volonté de *ne pas se laisser imposer* une action quelconque. Qu'est-ce là, sinon servir «bec et ongle» toujours l'indépendance nationale, y compris envers (et non contre) ses alliés, au nom d'intérêts nationaux supérieurs communs, même au sein du fonctionnement de plus en plus « multilatéraliste » du monde de l'après-guerre froide?

3) un discours diplomatique français intransigeant par volonté de diversification

C'est un discours prônant la diversité culturelle, sans oublier le poids du commerce dans les relations internationales. La politique étrangère française s'inscrit clairement dans une perspective de libre commerce mais pas au point de nier l'identité française, et plus largement francophone. Le point de tension porte ici sur les biens culturels et la notion «d'exception culturelle». L'insistance est forte sur un point simple: les biens culturels ne sont pas des marchandises comme les autres. La France est une nation commerçante mais les biens culturels (livres, films, théâtre, etc.) sont porteurs d'une identité (autre qu'anglophone) qui doit être protégée au nom de la nécessaire diversification de la marche du monde. On retrouve ici cette notion de diversité rencontrée plus haut. L'histoire commerciale internationale depuis 20 ans le justifie.

En 1993, nous sommes à la fin du cycle de négociations du GATT, qui dure et traîne depuis 1985. Les négociations commerciales internationale sont toujours difficiles mais surtout sur ces biens culturels (films, livres, spectacles) et la France a pesé dans cette évolution. Elle pèse encore dans le cadre de l'OMC, qui a remplacé le GATT en 1995, et elle n'est pas seule mais y a entraîné d'autres pays, par exemple francophones, qui ont rejoint cette idée que certains biens commerciaux relèvent moins de logiques *commerciales* quantitatives que de logiques *identitaires* qualitatives.

D'autres pays ont repris cette idée pour les biens dont la langue de diffusion et les conditions de production doivent être protégées. Et depuis 20 ans,

surtout dans le cinéma, on assiste à une affirmation de nations à la langue non-majoritaire : Corée, Iran, Finlande, Cameroun, etc. La France a ainsi affirmé une priorité et cette priorité s'est imposée comme une nécessité au cœur de l'évolution libérale de l'après-guerre froide, non pour s'opposer au libre-échange mais pour l'affiner. Ici encore, la langue a joué un rôle.

Le fait que la langue française, le français, soit une des langues officielles des négociations internationales, donne à la France un rôle potentiel intéressant mais non dominateur. Exprimer l'idée que i) la diversité culturelle est nécessaire (anglais mais aussi arabe, français, espagnol, chinois, hindi, etc.) et que ii) la diversité s'exprime d'abord par la langue est après tout assez convaincant. Depuis 2000, existe un festival du film asiatique (à Deauville), où les films mongols occupent d'ailleurs une assez bonne place.

On le voit, la France ne néglige pas son identité au nom de son commerce. Elle peut et doit améliorer sa compétitivité dans le jeu commercial international. Mais elle ne le fera pas en sacrifiant son image de grande nation à la culture, notamment littéraire et intellectuelle, appréciée. L'équilibre est très difficile car l'image culturelle de la France (littérature, mode, cosmétiques, cuisine) est réductrice par rapport à son potentiel commercial scientifique et technologique. Pour gagner en parts de marché, elle doit jouer sur ses productions industrielles et techniques. Pourtant, elle ne le fera pas en reniant sa spécificité culturelle, linguistique et intellectuelle. C'est la difficulté spécifique des nations à la fois grandes commerçantes (mais non anglophones ou alignées sur l'anglophonie) et à la fois recherchées par leur contribution à la diversité culturelle du monde.

A travers des questions en apparence simples – la culture dans la vie internationale, le commerce international –, se joue en fait une difficile dynamique, bien plus complexe que le rapport de force militaire et plus diffuse que l'affrontement idéologique binaire, comme par exemple celui de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest.

III – L'indépendance nationale et la dimension principielle de la politique étrangère de la France

Il s'agit, encore et enfin, de l'affirmation nationale «par le légal». La prise en compte de la légalité internationale inspire et contraint la diplomatie française.

Le principiel par opposition à l'opportuniste. La vision gaullienne des relations internationales est claire mais non sectaire. D'un côté, Ch. de Gaulle pense et déclare (nous l'avons rappelé

plus haut) que, en politique étrangère, il n'y a pas d'alliés mais seulement des intérêts. Ces intérêts étant mutuellement concurrentiels, il en résulte un état naturel de concurrence vive et de domination potentielle. Cet «état de nature» (Hobbes), pourtant, est celui de Nations qui doivent coexister. D'un autre côté, donc, il est possible de rassembler ces intérêts au-delà de soi et de construire en commun, éventuellement même une région. Ch. de Gaulle n'est pas fermé aux évolutions mais il entend que les évolutions suivent des principes.

1) Deux principes «régionaux» se glissent ici dans une perspective gaullienne.

La région en devenir doit être multinationale (a) et la région multinationale ne peut contraindre les nations (b).

a) la région en devenir doit être multinationale mais ...

L'unité de base, nous l'avons vu, est la nation perçue comme le rassemblement d'un peuple. L'entité nationale est finalement celle d'une nation-«vitale», au sens naturaliste de *ce* qui correspond à la vie et *permet* la vie (d'un peuple). Ainsi conçue, la nation et les nations voisines peuvent constituer un ensemble plus vaste, qui les renforcera, mais elles ne le feront que par raison, non par passion. La passion gaullienne demeure nationale. Les voisins constitueront une région, qui sera éventuellement une région-«vitale», permettant la vie géopolitique face aux deux superpuissances en constitution – les USA et l'URSS – mais pas au détriment des nations individuelles. Il existe donc, dans la pensée gaullienne, des *limites* immédiates ou du moins des préoccupations *permanentes* : la nation doit résister à l'absorption par la bureaucratie (communautaire) ; la région doit résister à l'alignement (sur les grandes puissances). Une région *multinationale*, oui, mais *supranationale*, non!

b) ... la région multinationale ne peut contraindre les nations

Le principe de base, c'est la souveraineté nationale. Nul pouvoir ne peut venir que du peuple. Cette vision gaullienne est au cœur de la pensée constitutionnelle, politique et internationale de Ch. de Gaulle. La *constitution* de 1958 s'inspire de l'idée que toute autorité vient du peuple et en 1962 la révision de la constitution portera sur l'élection directe du Président de la République au suffrage universel par tous les citoyens [10]. Le rôle *politique* du chef de l'Etat se situe au-dessus des partis politiques et le chef de l'Etat peut disposer de pouvoirs exceptionnels (article 16) *parce qu'*il exerce des missions exceptionnelles (article 5) de garant de l'indépendance nationale. La politique *étrangère*, en tant que

politique-vitale de la nation, permettant la (sur)vie de la nation dans la concurrence internationale, ne peut dépendre ni du jeu (national) des partis, ni du jeu (européen) des bureaucrates, ni du jeu (international) de guerre froide que deux Grands veulent imposer au monde.

Ch. de Gaulle est persuadé que les nations elles-mêmes n'accepteront pas de se soumettre à des décisions prises sans elles par une Commission européenne lointaine et composée de bureaucrates nommés (et non de dirigeants élus) et qu'elles préféreront toujours des votes et de référendums [11].

Peu à peu, la pensée gaullienne va modeler la pensée française en matière de politique étrangère. Elle a engendré une conscience collective souverainiste, favorable à l'idée que la politique étrangère tout entière appartient au chef de l'Etat, qui la conduit seul. Ceci n'est pas exact au plan constitutionnel (rôle aussi du Premier ministre, du Gouvernement et du Parlement, etc.) mais typique de l'attachement national à la pensée d'un chef charismatique.

Des principes toujours! du pragmatisme, si possible, jamais!

Si Ch. de Gaulle en particulier et les Français en général n'aiment pas se soumettre aux règles des autres, il existe aussi une tradition française consistant à accepter les règles légitimes. A partir du moment où la France signe un accord international (déclaration, traité, charte, etc.), elle en respecte les conséquences. Quelle que soit la réserve ou l'hésitation à s'engager, au XX^{ème} siècle, dans la Société des Nations, dans l'Organisation des Nations Unies, dans l'Europe communautaire, à partir du moment où l'engagement est pris, il est respecté. C'est ainsi que, membre de l'ONU, la France en respecte le fonctionnement décisionnel (accord du Conseil de Sécurité). Membre de l'Union européenne, la France en respecte les décisions prises, d'ailleurs, de plus en plus à la majorité (pas seulement à l'unanimité). Par contre, tant qu'une position multilatérale commune n'est pas adoptée par tous, la France est libre de se prononcer, d'agir et de militer selon ses propres analyses, ses choix, propres, ses priorités nationales et sa vision nationale de l'ordre international.

2) Des principes «internationaux» émergent ainsi

Au risque de tensions avec des alliés de la France. Ch. de Gaulle en particulier (années 60) mais la France en général ne craignent pas d'imposer à leurs alliés le respect des règles. Deux illustrations viennent en tête, celle de l'intervention en Irak (a) et celle de relations avec la Corée du Nord (b).

a) au sujet de l'Irak depuis l'intervention en 2003 ...

Que se passe-t-il en 2003? La France pense que la *légalité* internationale doit s'imposer par rapport à la simple *conviction* anglo-américaine. Sur le principe de la pression à faire peser sur Saddam Hussein par les inspections internationales de ses (éventuelles) sites de production/stockage d'armes de destruction massive, la France est d'accord. Sur le principe que l'on puisse agir et intervenir en Irak sans l'accord explicite (dans sa formulation) et voté (dans les formes) par le Conseil de Sécurité, la France n'est pas d'accord. C'est aussi simple que cela. D. de Villepin le dit à la tribune de l'ONU. J. Chirac le dit à sa manière: la pression commence de porter ses fruits; l'Irak est en train de démanteler ses stocks; seul le Conseil de sécurité peut autoriser une intervention.

Au total, la France ne se joindra pas à l'intervention en Irak. Elle sera menacée de «sanctions» (sic) par les Etats-Unis. Elle tiendra bon et ne participera toujours pas, plus de dix ans après, aux opérations en Irak alors qu'elle participe depuis l'origine à celles en Afghanistan (et ailleurs, récemment envers la Syrie) sous mandat de l'ONU. Elle est même l'un des plus gros contingents étrangers présents en Afghanistan.

b) ... et déjà au sujet de la Corée du Nord depuis en 2000

Que se passe-t-il en 2000? La France pense que la Corée du Nord doit respecter deux principes: les droits de l'homme et le contrôle de son programme nucléaire. Tant que des progrès vérifiables ne seront pas faits dans ses deux domaines, la France ne normalisera pas ses relations avec le régime de Pyongyang. En octobre 2000, à Séoul, lors du Sommet de l'ASEM, la Grande-Bretagne (avec d'autres) annonce la normalisation de ses relations avec le régime nord-coréen, prenant par surprise et de vitesse la diplomatie européenne dans le cadre de la PESC. La pression est alors forte sur la France de «s'aligner» sur cette position européenne. D'autant plus que, en 2004, les pays Est-européens qui rejoignent l'Union européenne ont pour la plupart des relations avec la Corée du Nord (c'était logique du temps où leur régime était communiste).

L'isolement grandissant de la France ne modifie pourtant en rien ses positions : tant que le régime de Pyongyang ne fera pas des progrès pour les droits de l'homme et pour la vérification de ses armes de destruction massive, la France ne normalisera pas ses relations.

Au total, on le voit, la légalité et le respect des règles sont donc au cœur de la politique étrangère de la France et de ses principes. C'est une position parfois difficile à tenir, souvent critiquée comme entêtement

et parfois la cause de tensions parfois vives avec ses partenaires et ses alliés. Peu importe ici que les présidents de la république et les gouvernements changent en France. Cette attitude nationale est une constante : l'indépendance nationale signifie plus que la protection de la nation française; elle signifie aussi la volonté de porter «hors de France» une «certaine idée» de la marche du monde multilatéral.

Surtout, cette dimension principielle est liée directement aux autres dimensions, qu'elle inspire. Le principe d'indépendance nationale, le principe d'exception culturelle, le principe de soumission du commerce à des règles sont des fondements de la politique étrangère française, au-dessus des aléas de la vie politique, partisane, électorale et de la mode intellectuelle. Logiquement, la France est souvent critiquée, pas seulement pour son entêtement mais parfois pour ce que certains pensent être son parti-pris: la France respecterait surtout les principes français, plus que les principes des autres nations. Ce n'est pas à nous de juger de cela mais plutôt à nos lecteurs d'Eurasie. Nous dirons simplement que, au moins, la position de la France reposant sur des principes clairement énoncés, elle est objectivement critiquable et objectivement évaluable, dans la clarté et la transparence.

Conclusion

En conclusion, à l'issue de cette promenade dans les dimensions de la diplomatie française, quel regard contemporain porter sur les principes gaullois de la politique étrangère de la France? Et d'ailleurs, pourquoi suggérer qu'il existe des principes gaullois particuliers? Il existait des principes d'action extérieure de la France avant général de Gaulle. La politique étrangère de la France a connu d'autres grands inspireurs, surtout depuis la Renaissance, avec François 1^{er} et Henri IV au XVI^{ème} siècle, Louis XIV au XVII^{ème} siècle et Napoléon au tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Tous recherchaient déjà la grandeur de la France.

Général de Gaulle a lui aussi recherché la grandeur de la France mais il a déployé cette recherche selon deux grands principes. D'une part, maintenir et reconstruire la grandeur de la France *au service de la paix*, non de l'expression de la puissance au *détriment* des autres. D'autre part, insérer la dimension nationale dans la coopération internationale, malgré le fait qu'il ne soit pas spontanément «à l'aise» dans le multilatéralisme (communautaire mais aussi onusien). Si général de Gaulle critiquait l'ONU, qu'il surnommait «le machin» et se moquait des euro-péanistes béats et naïfs, c'est tout simplement qu'il

n'était «à l'aise» ni dans l'institutionnel *international*, ni dans le communautaire *intégrateur*.

Pour finir, nous devons rester nous-mêmes, malgré tout, nuancés. La politique étrangère de la France, même si ses principes sont clairs et fermes, n'est pas parfaite. Lorsque l'on aborde cette politique de la France du point de vue des principes gaulliens, on a pourtant du mal à être critique. Car comment pourrait-on critiquer Ch. de Gaulle (-ou Napoléon-), ces «héros» nationaux? De fait, la politique gaullienne est, comme celle de tout dirigeant, critiquable mais peut-être plus au plan intérieur (montée de tensions sociales jusqu'à mai 1968) qu'au plan international. Au plan international, la «grandeur» de la France,

perdue de 1939 à 1945, reconstruite au fil des années 50 et 60, tient à un mélange de deux ingrédients : principes et charisme. Ce dernier ingrédient – le charisme – est la véritable dimension personnelle de la politique étrangère de la France: la capacité du chef à être suivi, y compris dans des options diplomatiques à «contre-courant».

La personnalité du chef de l'Etat joue pour une grande part dans le succès (ou l'échec) de la diplomatie française. Qu'il s'affirme calmement et la France progresse; mais qu'il s'agite et la France régresse. Une politique étrangère ne serait-elle que, pour paraphraser Léon Werth, inspirateur de St Exupéry, «avant toute action, un spasme de l'esprit?»

References

- 1 Avec légitimité: la politique étrangère est une des politiques publiques (policies) d'un gouvernement, l'analyse des politiques publiques (policy analysis) est une des branches de la science politique et P. Chabal a rédigé une thèse de doctorat de science politique sur le changement de politiques publiques mené par les ministres.
- 2 Gaulle Ch. de. Discours et messages. – T. 3. – P.: Plon, 1970. – P. 36.
- 3 L'Année politique, économique, sociale et diplomatique en France 1962. – P., 1962. – P. 378.
- 4 Договор об учреждении ЕЭС // Договоры, учреждающие Европейские Сообщества / Под ред. Ю. Борко. – Т. 1. – М., 1994.
- 5 Voir: Réveillard Ch. La politique européenne de la France de 1958 à 1969 // Conflits actuels. Revue d'étude politique. – 2007. – N 19. – P. 95.
- 6 Voir P. Chabal, *Middle powers' drive towards regional co-operation: the case of Northeast Asia* (juillet 2004) et *Regionalism as middle powers' security* (January 2010), exposés lors de séminaires de la School of Foreign Service (NUM/MUIS), Ulaanbaatar.
- 7 Gaulle Ch. de. Discours et messages. – T. 4. – P.: Plon, 1970. – P. 136-138.
- 8 Gaulle Ch. de. Discours et messages. – T. 5. – P.: Plon, 1970. – P. 48-52.
- 9 Le discours de D. de Villepin à l'ONU. 14 février 2003 // <https://www.youtube.com/watch?v=3bGfQYdBAQs> (30.10.2016)
- 10 La Constitution de la République française du 4 octobre 1958 // Panorama de la France. – P., 1966. – P.1190-1201
- 11 Conférence de presse de Ch. de Gaulle de 1963 // Gaulle Ch. de. Discours et messages. – T. 2. – P.: Plon, 1970. – P. 77-80